



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 20 juillet 2009
D - 20090383

Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Conditions de mise à disposition des cases du columbarium du cimetière Nord. Durée et tarifs. Autorisation.

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20090173 du 27 avril 2009, vous avez décidé de la construction d'un columbarium de 120 cases au cimetière Nord afin de répondre aux attentes des bordelais en matière de conservation d'urnes et aux nouvelles obligations légales découlant de la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008.

Cet équipement public devrait être en service en Novembre 2009. Il s'agit donc de déterminer par la présente délibération, les conditions de mise à disposition des cases.

Les alvéoles seront mises à disposition temporairement. La concession d'une durée de 15 à 30 ans sera renouvelable par période de 15 ou 30 ans. Les 108 cases pourront accueillir : 4 urnes au maximum et les 12 caveaux à urnes : 8 urnes au maximum.

Je vous propose, comme nous l'avons fait dernièrement pour les tarifs des services des cimetières, de nous aligner sur les conditions pratiquées au niveau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le tarif de ces concessions pourra être fixé comme suit, en application de l'article 2223-15 du code général des Collectivités Territoriales :

CONCESSIONS	ATTRIBUTION ET RENOUELEMENT	
	DURÉE	TARIFS
Cases (2 / 4 urnes)	15 ans	330 €
	30 ans	660 €
Caveaux à urnes ou cavurnes (4 / 8 urnes)	15 ans	660 €
	30 ans	1320 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les conditions de mise à disposition des cases du columbarium et de durée des concessions
- approuver les tarifs ci-dessus indiqués.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

